



INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Bonjour à tous nos élèves et leurs parents,

Nous espérons que vous avez bien profité du soleil, des vacances et du temps passé en famille et amis. De notre côté, nous sommes prêts à accueillir les élèves dès le **mercredi 28 août 2024**.

Avant la rentrée officielle dans notre belle école, nous vous transmettons des informations importantes.

1. **PORTAIL PARENTS**

Il est très important de vous inscrire sur le Portail Parents, car vous y retrouverez des documents importants tout au long de l'année. Vous trouverez la procédure en pièce jointe du courriel.

2. **HORAIRE DE L'ÉLÈVE**

L'horaire de l'élève sera disponible sur le Portail Parents le lundi 26 août 2024. Vous y retrouverez des informations importantes comme le nom de son enseignant-conseil et le code-barres pour le prêt de livres à la bibliothèque.

3. **DEMANDES DE CHANGEMENTS DE GROUPE OU D'OPTION**

Certains parents nous ont écrit et demandent des changements de groupe ou d'option. Étant donné le grand nombre d'inscriptions (groupes complets, école à pleine capacité), il nous sera donc impossible de faire des changements de groupe ou d'option.

4. **ACCUEIL DES ÉLÈVES (28 AOÛT 2024)**

Dès la première journée, les élèves doivent se diriger dans le local indiqué sur leur horaire (jour 1 période 1). Toute l'équipe sera présente pour accueillir, diriger et rassurer nos élèves.

5. **GRILLES HORAIRES**

École Saint-Jean

1 ^{re} période	9 h à 10 h 15
2 ^e période	10 h 25 à 11 h 40
Dîner	11 h 40 à 13 h 20
3 ^e période	13 h 20 à 14 h 35
4 ^e période	14 h 45 à 16 h

École Langevin

1 ^{re} période	9 h à 10 h 15
2 ^e période	10 h 25 à 11 h 40
Dîner	11 h 40 à 13 h 15
3 ^e période	13 h 15 à 14 h 30
4 ^e période	14 h 40 à 15 h 55



6. PAIEMENT DE L'ÉTAT DE COMPTE (FRAIS SCOLAIRES)

L'état de compte sera disponible sur Mozaïk, dans la semaine du 26 août. Il est important d'acquitter les frais, idéalement par Internet. La procédure pour ce faire est jointe à l'état de compte. Il vous sera aussi possible **de payer par chèque, à l'ordre du Centre de services scolaire des Phares** avec entente au préalable auprès de l'école. Pour toutes questions concernant le paiement, vous pouvez communiquer avec madame Djessie Caron au 418 724-3381, poste 3210.

7. VOLUMES SCOLAIRES ET CAHIERS D'EXERCICES

Les volumes et cahiers seront remis par les enseignants durant la première semaine.

8. CASIERS, VESTIAIRES ET CADENAS

En début d'année, l'élève se voit attribuer un casier qu'il ne pourra changer sans l'autorisation de l'école. Il est responsable de son casier et, s'il y a bris ou dommages, il pourrait être facturé.

Les casiers et les vestiaires demeurent la propriété de l'école et une fouille pourrait être effectuée en tout temps par la direction. L'école se dégage de toute responsabilité en cas de vol.

9. FONCTIONNEMENT DU DÎNER

Les élèves peuvent dîner à l'extérieur ou dans les salles des dîneurs. Ils doivent apporter un lunch froid ou chaud. Ils ont accès à des micro-ondes.

10. TRANSPORT SCOLAIRE

Le numéro de l'autobus ainsi que les heures se retrouveront sur le Portail Parents dans la semaine du 21 août. Pour les premiers jours, il est important de se présenter à l'arrêt quelques minutes à l'avance.

Si vous êtes hors secteur, vous devez compléter le formulaire pour avoir accès à l'autobus en vous rendant sur le site internet du CSS des Phares : [section transport scolaire](#)

11. ACCÈS AUX STATIONNEMENTS : ARRIVÉE ET DÉPART DES ÉLÈVES

Le matin (entre 7 h 30 et 9 h), le midi (entre 11 h et 13 h 20) et le soir (15 h 30 à 16 h 15), aucun parent n'a accès aux stationnements de l'école. Les parents doivent déposer ou venir chercher leur enfant dans les débarcadères prévus à cet effet dans les rues avoisinantes.

L'accès à l'intérieur de l'école pour les parents est limité. L'école ouvre ses portes à compter de 8 h 15.



12. SITE INTERNET DE L'ÉCOLE : SOURCE D'INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous pouvez en tout temps consulter sur Internet le site de l'école Langevin-Saint-Jean pour obtenir des informations importantes sur les activités, les documents ministériels, les heures d'ouverture, etc.

<https://langevinst-jean.cssphares.gouv.qc.ca/>

13. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE LANGEVIN-SAINT-JEAN

L'assemblée générale des parents se tiendra le mercredi 11 septembre 2024 à 19 h à la salle des dîneurs à l'école Langevin et permettra, entre autres, d'élire les parents qui siégeront au conseil d'établissement de l'école. Il sera également possible de participer à la rencontre en virtuel, les informations suivront sous peu.

14. RÈGLES DE CONDUITE

Les règles de conduite 2024-2025 se retrouvent dans l'agenda de votre enfant qui lui sera remis à la rentrée. Vous êtes invités à en prendre connaissance, à en discuter avec votre enfant et à signer à l'endroit désigné.

15. ASSURANCES

Nous vous **incitons fortement** à vous munir d'une assurance-accident qui couvre votre enfant partout et en tout temps. Nous vous rappelons que, **lors d'un accident qui survient à l'école, le centre de services scolaire est responsable seulement s'il est prouvé qu'il y a eu négligence de sa part.**

16. PHOTOGRAPHIE INDIVIDUELLE DES ÉLÈVES

La prise de photographie scolaire se fera le 16 septembre 2024 pour les élèves de l'école Saint-Jean et le 18 septembre 2024 pour les élèves de l'école Langevin, et ce, durant les heures de cours. La reprise aura lieu le 8 octobre pour les 2 écoles.

NOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BELLE RENTRÉE À TOUS NOS ÉLÈVES!

Les informations ci-dessus sont sujettes à changement. Si tel est le cas, vous en serez avisé.